

Un groupe d'échange par smartphone

Un groupe d'échange « Whats App » nommé MARAICHER 16 Info a été créé en 2019. Son but est de faciliter l'échange entre professionnels : dépannage sur des fournitures, échange de matériel, informations marché, infos diverses... Bref un réseau alimenté par vos messages et photos. 15 maraichers en font déjà partie.

Il m'est aussi particulièrement utile pour vous transmettre rapidement de l'info ou recenser comme cette année les dégâts en cultures.

Pour en faire partie, merci de contacter Delphine Millon Mesnard au 06-67-50-10-79. N'oubliez pas de télécharger l'application Whats App auparavant sur votre téléphone.

Contact : sylvie.sicaire@charente.chambagri.fr
Tél : 05 45 95 25 61

Qu'es a Co?

Chenille vu sur fenouil en mai. Les feuilles du fenouil se desséchaient.

Ami ou ennemi ?

Il raffole de l'angélique, fenouil, carotte mais fait rarement des dégâts conséquents



réponse :
Ami : C'est la chenille du grand machaon (grand porte queue), une belle photo de biodiversité!

AGENDA

Journée Nationale serre Tomate Concombre

CTIFL Carquefou (44)

Judi 22 septembre 2022 - sur inscription.

Journées sur la protection des cultures légumières et PPAM

Les techniciens maraichage biologique des chambres d'agriculture de Nouvelle Aquitaine organisent cette journée à destination des groupes 30000, DEPHY et des techniciens PPAM et maraichage de la région.

Présentation des solutions de protection alternatives pour les cultures de légumes et de plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM).

Les 3 et 4 novembre 2022. La première édition aura lieu à AGEN (47) - sur inscription.

En prévision sur le département

En septembre : rencontre bout de champ - Chambre d'Agriculture avec la participation de l'ACPEL et de la société OUVARD

Mardi 13 septembre de 13 H30 à 17 H30

Programme :

- Démonstration du robot de désherbage mécanique NAI0 par la société OUVARD
- Présentation des travaux du programme « Répulse : utilisation de plantes répulsives sur thrips du poireau, mouche du chou, pucerons de la courgette et aubergine »
- Présentation du test effectué par l'ACPEL chez Jean Paul Matard : implantation de sarrasin en parcelle de poireau pour lutter contre le thrips tabaci.
- Echanges avec les producteurs autour de la faisabilité pratique de tels dispositifs. Quelles attentes en termes de disposition spatiale ? Quel coût acceptable ?.....

Mois de la conversion - partenariat MAB / Chambre d'Agriculture

Fin novembre un rendez-vous unique au champ vous sera proposé cette année. Différents thèmes transversaux adaptés à toutes filières seront développés autour de la recherche d'autonomie.

Entreprises : vos questionnements économiques et sociaux

En ce début de campagne avec le coût des intrants à la hausse et une baisse des ventes entamée depuis l'automne 2021, la dimension économique était au centre de vos préoccupations. La performance technique, point de départ de l'accès au marché, n'était plus l'élément majeur de la rentabilité de votre entreprise. Dimension sociale (main d'œuvre dédiée, réseaux, facilité de travail) et stratégie commerciale se sont de nouveau invitées dans la réflexion.

Focus sur les principaux sujets abordés sur le territoire et vos stratégies d'adaptation :

Dimension économique

Augmentation des intrants : engrais et fertilisation

Bon nombre d'entre vous ont privilégié des apports de matières organiques moins chères que l'unité minérale cette année. La question de la disponibilité de la matière et de matériel se pose sur notre territoire et induit une dépendance aux produits finis.

Un constat, après recherche, les matières organiques animales sont peu disponibles sur notre territoire. Les composts de matières végétales peuvent être accessibles sous certaines conditions mais leur utilisation est difficile de par le maillon logistique (élaboration, livraison et épandage).

En Cuma, seul du matériel d'épandage d'effluents d'élevage existe mais pas d'épandeur à compost. L'équipement en broyeur de végétaux et épandeur de compost est donc une piste à creuser sur le territoire.

L'utilisation de produits finis, avec la multiplicité des propositions commerciales, suscite de nombreuses questions autour de leur fonction, leur caractéristique et la stratégie d'apport à la culture.

Les producteurs en agriculture biologique souhaitent limiter leur dépendance aux intrants en introduisant des engrais verts dans la rotation. Ils ont proposé 1 journée de démonstration de matériel de destruction de couverts et de restitution des expériences engrais verts en grandes cultures et maraichage.

Mon compte rendu « [matériel destruction de couverts](#) »

Pour limiter le coût de la pratique et la multiplicité des tâches manuelles ou mécaniques, ils privilégieraient en maraichage, l'implantation sous couverts. Mais, cette méthode, montre cette année encore ses difficultés de mise en œuvre. L'effet asséchant du couvert, couplé à un déficit pluviométrique, n'a pas favorisé de bonnes reprises. Puis le premier épisode pluvieux a provoqué l'arrivée en masse de limaces, nécessitant la réimplantation des cultures.

Baisse des ventes

Depuis l'automne 2021, en comparaison à 2019, le constat est unanime quel que soit les modes de distribution et les modes de production : les ventes ont diminué principalement par une baisse de fréquentation. Les chiffres d'affaire sont en diminution de l'ordre de 20 à 30 %.

Alors que bon nombre d'entre vous disent ne pas avoir répercuté la hausse des intrants sur les prix de vente, le prix n'apparaît pas comme l'explication à cette baisse de fréquentation (à cette baisse du chiffre d'affaire)". De nouveaux producteurs, par méconnaissance du marché, proposaient d'ailleurs des produits à des prix inférieurs à ceux habituellement rencontrés sur notre département, sans pour autant réaliser de meilleurs chiffres d'affaire moyens. De janvier à mars, les prix en chou et poireau ont été particulièrement bas à

l'expédition avec des difficultés d'écoulement. Les productions de printemps (radis, asperges, fraises) ont pu voir, elles aussi, un prix à l'achat de moins 0.30 € /kg en comparaison à 2021 malgré l'augmentation des intrants (emballage + 0.05 €/kg, chauffage antigel + 0.10 € /kg, engrais, transport).

Les études Interfel, démontrent une diminution globale des transactions en légumes frais sur tous les circuits y compris sur les marchés en 2021. Cette baisse concerne les produits conventionnels comme les produits biologiques. Seule la vente en ligne avait progressé. D'autres études faisaient état d'une augmentation des ventes en légumes transformés. Cette tendance de fond, sera à surveiller en 2022.

De nombreuses questions vous taraudent, pour maintenir la plus-value côté producteur. Les réponses apportées permettraient de redéfinir une stratégie commerciale « durable » et adaptée pour la filière légume Charentaise :

- Faut-il sécuriser une part des ventes en contractualisant avec les cantines ?
- Quelle est la légitimité des start-up dans la vente directe aux cantines ?
- Quel est le prix juste (rémunérateur et accessible au consommateur) ?
- La multiplicité des points de vente sur notre territoire ne conduit-elle pas à une dilution du panier moyen d'achat ?
- Quelle rentabilité des points de vente directs collectifs avec des fréquentations en baisse ?

Certaines dérives sur le territoire vous interpellent. La notion de vente directe peut être galvaudée par la vente de produits non « tracés » ou non issus du territoire. La vente directe est un contrat moral passé avec un consommateur : le rapport au producteur est essentiel pour maintenir ce lien privilégié. « Il faut être transparent et afficher la ferme productrice. Il en va de la crédibilité à long terme, soulignent certains producteurs anciens dans le métier. »

Dimension sociale

Faciliter l'accès aux plants sur notre territoire

Le plant est la première pierre de la réussite technique. Avoir un accès à des livraisons régulières et diversifiées, facilitant le planning de production, sans augmenter les coûts de livraison, est un défi quelque fois difficile dans les zones dépourvues de producteurs de plants.

Si certains d'entre vous, spécialisés, avaient accès à des fournisseurs limitrophes sans coût prohibitif de transport, il n'en était pas de même pour les producteurs très diversifiés qui recherchent des livraisons hebdomadaires sur une gamme très étendue.

Avec, le départ en retraite sans successeur de Patrice Sourisseau, ce service essentiel allait se perdre. Des producteurs se sont emparés du problème afin de contractualiser et faciliter les livraisons avec

ont pris le pas sur la technique

une société du Lot et Garonne.

3 lieux de livraisons existent désormais, permettant aux producteurs travaillant avec cette entreprise, de récupérer leurs plants : chez Anthony Garcin à Guimps, au GAEC de Tambourinour à Gondeville et enfin, à la case de Mr Fougère au marché de Grelet d'Angoulême.

Gagner en facilité de travail et s'affranchir des conditions climatiques par les serres photovoltaïques

3 producteurs se sont interrogés sur les outils serres « photovoltaïques » et la productivité qu'ils pouvaient en espérer. Cet outil, pris en charge par les firmes, leur semblait un atout pour s'affranchir du climat et gagner en ergonomie.

A ce jour peu d'études techniques et économiques documentent les résultats des cultures légumières sous serre photovoltaïque. Une étude avait été réalisée de 2014 à 2017 en fraise par la Chambre d'Agriculture du Lot et Garonne et Invenio et avait conclu à la nécessité de réadaptation des itinéraires pour maintenir le rendement habituellement constaté sous serres classiques :

« Conclusion globale de 2016 : 2016 est une grande avancée dans la conduite des gariguettes tray-plants sous photovoltaïques pour Eric et Jean-Pierre TOVO et donnent des références concrètes aux acteurs des filières. Ils atteignent après deux ans de résultats négatifs, des résultats positifs. L'objectif de produire en saison a été atteint avec un fruit de qualité. Ces trois années d'expériences ont permis d'affiner de grandes lignes de production. D'autres sont encore à tester et à éprouver au fil des années aux conditions climatiques variables. Il leur reste donc à réitérer et même améliorer les rendements, indicateur prépondérant dans le produit brut. »

Depuis des témoignages relatent régulièrement l'expérience de producteurs utilisateurs en France sans que ces données fournissent des chiffres étayés.

« Le type de serres et de panneaux influencent le taux d'ombrage de 10 à 40 %.

La perte de lumière serait d'après les producteurs d'au moins 25 % ce qui entraîne des pertes de chiffres d'affaire. En règle générale, les serres occupées présentent plutôt une seule culture dessous, et plutôt des productions de printemps.

Les cultures qui peuvent s'y développer : fraises hors sol, asperges vertes et blanches, salades mais avec des adaptations d'itinéraires pour conserver un rendement.

Des cultures qui semblent difficiles d'après l'INRA et les PACA (sauf adaptation par de nouveaux matériaux et un taux moindre de couverture d'après l'INRA) : tomates, concombres, aubergines.

Ex : Johan Bernardin cultive à THEZAC (17600) tomate, concombre et produits d'hiver sous 3 Ha de serres équipées de panneaux solaires translucides, il a été primé lors du salon de l'agriculture en 2022.»

En Charente 2 outils ont vu ou vont voir le jour sur le territoire :

- Une serre sur la commune d'Oradour Fanais a été créée en 2021 et est exploitée par Florian Gatard. Elle a été implantée sur un terrain difficile à travailler en hiver.

- Une autre serre verra le jour en 2023 sur la commune de Genac en panneaux asymétriques et permettra au producteur majoritairement de plein champ de produire plus de références en cultures abritées.

Ces 2 structures vont produire sur 3 Ha, de la fraise, des cultures d'été (PAC et tomates), des cultures de printemps et pour le dernier des cultures d'automne hiver.

Ressources à consulter :

[Article fruits et légumes juillet 2020](#)

<https://agriweb.tv/index.php/intervenant/johan-bernardin/>

Mutualisation des productions et des outils

Les producteurs biologiques se sont regroupés en association. Le but est de mutualiser dans un premier temps, le matériel de production et les zones de stockage des productions de plein champ. A terme, ils souhaiteraient favoriser la mutualisation de cultures entre producteurs de plein champ et maraichers diversifiés, afin d'optimiser l'approvisionnement des cantines et des magasins spécialisés. Un site collectif devrait prochainement voir le jour en périphérie d'Angoulême.

En maraichage conventionnel, entamée depuis longtemps, la mutualisation des productions à la ferme s'affirme aussi, mais de manière informelle. Les producteurs proposent des étals diversifiés mettant à disposition la marchandise de leurs collègues. D'autres vont plus loin en élargissant à une large gamme de produits frais.

Les préoccupations économiques ont repris le pas sur la technique en ce début d'année. Les réflexions menées au niveau de vos entreprises appellent de nouveau des réponses globales et collectives pour conserver la plus-value sur la filière et le producteur.



Familiarisez-vous avec l'informatique grâce à notre conseillère numérique !

Il est difficile aujourd'hui dans le monde agricole de se passer de l'utilisation d'un ordinateur, d'un mobile ou d'une tablette. Avec le développement des démarches en ligne pour renouveler son Certiphyto, déclarer ses salariés et demain réaliser sa déclaration PAC (voir article ci-contre), les maraichers n'y échapperont pas. Le mobile rentrera dans votre quotidien, pour échanger en réseau, suivre les publications des bulletins de santé du végétal, gagner en réactivité, ou aller plus loin avec l'utilisation d'outil d'aide à la décision.

La Chambre d'Agriculture de la Charente souhaite accompagner les agriculteurs qui ne sont pas à l'aise avec ces outils grâce à la présence d'une Conseillère Numérique, Nora OUASSIME.

Elle pourra, entre autre, vous aider à :

- Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette, etc.),
- Naviguer sur internet,
- Envoyer, recevoir, gérer ses courriels,
- Installer et utiliser des applications utiles sur son smartphone,

- Créer et gérer (stocker, ranger, partager) ses contenus,
- Connaître l'environnement et le vocabulaire numérique,
- Réaliser des démarches administratives (création d'un compte MSA, déclaration de ressources ...).

Vous êtes novice et vous voulez monter en compétence sur les outils numériques ? Vous pouvez d'ores et déjà appeler, Nora OUASSIME, Conseillère Numérique au 05 45 24 49 32 ou au 06 48 81 69 13. Elle pourra vous proposer un RDV individuel dès à présent ou vous conseiller une de nos futures formations à partir de septembre.

PAC 2023 : une aide couplée au maraîchage

Nouveauté de la PAC 2023, une aide sera accordée aux maraichers. Ce principe est acté cependant des précisions sont attendues cet automne comme la liste des cultures exclues.

Critères d'éligibilité et montant de l'aide

L'exploitation devra avoir une SAU comprise entre 0.5 et 3 ha de SAU. La transparence GAEC sera appliquée au plafond des 3 ha. Les exploitations hors GAEC dont la SAU est supérieure à 3 ha ne devraient pas être éligibles.

Toutes les cultures seraient éligibles qu'elles soient sous serres ou en plein champ à l'exception de la chichorée, des légumes secs (lentilles, haricots secs, fèves, pois chiche) et des pépinières. Les cultures hors sol seraient exclues. Cette liste définitive sera définie par la France, fin 2022 et elle précisera l'éligibilité des fruits rouges.

A ce jour, le montant estimatif est de 1588 €/ha.

Statut d'éligibilité

Pour bénéficier des aides il faudra être agriculteur actif, c'est-à-dire être assuré pour son propre compte contre les accidents du travail (régime de protection sociale des personnes non salariées des professions agricoles : ATEXA) et avoir moins de 67 ans ou relever du régime de protection sociale des salariés des professions agricoles et exercer une activité agricole. Ainsi, les exploitants ayant atteint 67 ans devront choisir entre faire valoir leur droit à la retraite ou demander les aides PAC. Les cotisants solidaires non cotisant à l'ATEXA seraient exclus, ainsi que les retraités cultivant une parcelle de subsistance.

La conditionnalité en contrepartie des aides couplées

Ces règles de « conditionnalité » sont actuellement pratiquées par les exploitants bénéficiaires des aides PAC. Quelques modifications seront

apportées aux règles en cours dont la conditionnalité sociale, c'est-à-dire respecter les règles de base du code du travail.

Cumul des aides

L'aide couplée aux maraichers sera indépendante des aides à la conversion bio, idem pour le crédit AB. Si vous détenez des droits aux paiements de base (DPB), l'aide vient en complément.

En résumé, la réforme de la Politique Agricole Commune pour 2023 proposera une nouvelle aide vers le maraîchage. La cible des bénéficiaires est très précise, la liste des cultures assez exhaustive. Chaque maraicher devra prendre en compte le bénéfice de cette aide et la contrepartie de rendre des comptes lors de contrôles spécifiques de la PAC.

Article rédigé par JM BORM (CA 16)

Si vous souhaitez étayer votre analyse dès l'automne, contacter :

Equipe PAC Chambre Agriculture Charente :

Marie Billot :

06 36 37 37 32 / 05 45 24 49 61 - marie.billot@charente.chambagri.fr

Armelle Latuillerie :

06 87 80 39 98 / 05 45 24 49 15 - armelle.latuillerie@charente.chambagri.fr

Jean-Michel Borm :

06 14 09 65 36 / 05 45 95 25 58 - jean-michel.borm@charente.chambagri.fr